



Mairie de Charensat

Réunion du 09 Avril 2019

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE

Absents excusés : DEBOUDARD (pouvoir à M. MOURLON)

Date de convocation : 02/04/2018

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire. Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

QUESTIONS DEBATTUES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr SENETAIRE Jean-Claude pour présenter les comptes administratifs 2018 du Service Assainissement, du Service Eau et de la Commune.

➤ Service Assainissement :

- Fonctionnement :

* Dépenses : 16 802,32 €

* Recettes : 17 902,00 € **Excédent : 1 099,68 €**

Résultat de clôture : 1 266,48 € (excédent 2017) + 1 099,68 € (excédent 2018) = + 2 366,16 €

- Investissement :

* Dépenses : 1 226,68 €

* Recettes : 2 613,00 € **Excédent : 1 386,32 €**

Résultat de clôture 21 205,60 € (excédent 2017) + 1 386,32 € (excédent 2018) = + 22 591,92 €

Vote : 7 pour – 0 contre – 5 abstentions (Mr le Maire se retire lors du vote)

➤ Service Eau :

- Fonctionnement :

* Dépenses : 48 911,56 €

* Recettes : 62 217,70 € **Excédent : + 13 306,14 €**

Résultat de clôture : 56 391,03 € (excédent 2017) + 13 306,14 € (excédent 2018) = + 69 697,17 €

- Investissement :

* Dépenses : 91 897,31 €

* Recettes : 25 436,79 € **Déficit : - 66 460,52 €**

Résultat de clôture : 117 641,27 € (excédent 2017) – 66 460,52 € (déficit 2018) = + 51 180,75 €

Vote : 7 pour – 0 contre – 5 abstentions (Mr le Maire se retire lors du vote)

➤ Commune :

- Fonctionnement :

* Dépenses : 617 855,68 €

* Recettes : 688 514,74 € **Excédent : + 70 659,06 €**

Résultat de clôture : 0 € (2017) + 70 659,06 € (excédent 2018) = + 70 659,06 €

- Investissement :

* Dépenses : 404 725,62 €

* Recettes : 277 713,48 € **Déficit : - 127 012,14 €**

Résultat de clôture : 370 428,67 € (excédent 2017) – 127 012,14 € (déficit 2018) = + 243 416,53 €

Vote : 7 pour – 0 contre – 5 abstentions (Mr le Maire se retire lors du vote)

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2018 de la Commune, du Service Eau et du Service Assainissement établis par Mme DARBY Isabelle, Perceptrice, identiques aux comptes administratifs. **Vote : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions**

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de clôture 2018 de la Commune, des Services Eau et Assainissement en fonctionnement et investissement au budget primitif 2019 (excédent). **Vote : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions pour la commune et les services de l'eau et de l'assainissement.**

Monsieur le Maire présente ensuite les budgets primitifs 2019 de la Commune, du Service de l'Eau, du Service Assainissement

➤ **Service Assainissement :**

- **Fonctionnement :**

* Dépenses : **19 052,16 €**
* Recettes : **19 052,16 €**

Vote : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions

- **Investissement :**

* Dépenses : **25 389,71 €**
* Recettes : **25 389,71 €**

➤ **Service Eau :**

- **Fonctionnement :**

* Dépenses : **131 807,17 €**
* Recettes : **131 807,17 €**

Vote : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions

- **Investissement :**

* Dépenses : **233 621,88 €**
* Recettes : **233 621,88 €**

➤ **Commune :**

- **Fonctionnement :**

* Dépenses : **838 589,46 €**
* Recettes : **838 589,46 €**

Vote : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions

- **Investissement :**

* Dépenses : **900 585,78 €**
* Recettes : **900 585,78 €**

Clôture de la séance concernant le vote des comptes administratifs et des budgets à 19h50

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

Une nouvelle séance a repris à 20h00 pour étudier quelques points.

Remarque du compte-rendu du 11/03/2019 :

- Les responsables de La Poste se sont rendus à l'EHPAD pour envisager une éventuelle installation d'une agence postale. Ils doivent rencontrer prochainement le Maire pour en discuter.
- Le compte-rendu a été diffusé afin d'informer la population de Charensat sur la réalité du travail effectué par le conseil municipal et des orientations à prendre pour l'avenir en fonction de la législation et des contraintes.

Approbation du compte-rendu du 11/03/2019 : 8 pour – 5 contre – 0 abstention

- Avenants et devis supplémentaires mise aux normes école : 4 avenants ont été reçus pour des travaux prévus et non réalisés : lot carrelage faïence - 1 425.26 € / lot gros œuvre - 6 081.90 € / lot couverture zinguerie - 4 927.42 € / lot menuiseries - 1 888.27 €. Accord à l'unanimité

Devis supplémentaires ravalement d'une partie de la façade (BOURDAROT SARL) : 5 533.20 € TTC. Accord à l'unanimité

- servitude de passage pour accéder à la parcelle D 1879 : suite à la vente de la parcelle cadastrée D 1878 (appartenant auparavant à la famille POUGHEON, vendue à l'EPF Smaf), l'accès au surplus de la parcelle cadastrée D 1879 s'effectuera sur la parcelle cadastrée D 1881 (appartenant à la commune). Il est nécessaire de délibérer pour consentir une servitude de passage sur ladite parcelle D 1881, le long de la parcelle D 1880 pour accéder à la parcelle D 1879 sur la commune de Charensat. Accord à l'unanimité

- transfert des compétences eau et assainissement : la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert

des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020. Proposition de s'opposer au transfert de ces deux compétences. Accord à l'unanimité pour conserver au sein de la commune les deux compétences et refuser le transfert à la com com.

- SIEG : bornes de recharge des véhicules électriques : un courrier du SIEG propose aux communes de se positionner dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le schéma proposé prévoit l'implantation de bornes à recharge dite « normale » équipées de 2 prises. Le coût de fourniture, d'installation et de raccordement électrique est estimé à 13 800 € HT. S'ajoute à cela des cotisations annuelles de 1 555.30 € (frais de maintenance, supervision, astreinte, coûts de télécommunication...). Les membres décident à l'unanimité de ne pas envisager l'installation pour le moment.

- opposition à l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF : La fédération nationale des Communes Forestières a engagé une action contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF. Cette mesure aurait un impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois. Proposition de prendre une délibération pour refuser cette action. Accord à l'unanimité

- Prise en charge du jeu extérieur à l'école de Biollet par les trois communes du RPI + l'APE : l'école de Biollet souhaite acheter un jeu extérieur en bois pour la cours de l'école. Le jeu actuel est vétuste et dangereux. Le financement de ce jeu, coûtant 2 688 € TTC, se ferait de la façon suivante : 600 € pour l'APE + 3 x 696 € pour les communes du RPI. Accord à l'unanimité pour participer à hauteur de 696 €

- bail étang des Persats : bail à l'étude chez Maître CRAYTON-LALITTE. Les éléments ont été envoyés pour sa rédaction. L'inventaire du matériel présent dans le lodge est fait. Il a été décidé de rajouter de la TVA, elle sera ajoutée au montant initialement prévu (6 000 €). Accord à l'unanimité. L'entretien du site pourra être fait par la commune ou par un privé (au cas où la commune aura en charge cet entretien, le coût de la prestation sera rajouté au bail). Reste à définir. Prévision du remplacement de la cabine de douche : devis de la SAS BOURDUGE 1 956.00 €. Accord à l'unanimité.

- Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy : Accord à l'unanimité pour demander deux sièges pour les communes de + de 500 habitants.

- Courriers et questions diverses :

* demande de lots par l'animation aux Mésanges Bleues de l'EHPAD : courrier de l'animatrice pour une demande de lots (à faire gagner aux participants lors de leurs manifestations). Proposition de donner une carte de pêche pour une journée sur le site de Chancelade et des paniers garnis.

* demande de Madame Marie-Hélène BESANÇON : devis de la SARL DASSAUD pour le raccordement à l'eau potable de sa maison au lieu-dit La Raterie : 7 417.20 €. Madame BESANÇON demande dans son courrier du 12/03/2019 que la commune prenne en charge la moitié de la facture. Sur le règlement de l'eau, article 4, il est précisé que « tous les frais nécessaires à l'établissement du branchement (travaux, fournitures, occupation et réfection des chaussées et trottoirs) sont à la charge du propriétaire ou de la copropriété. ». Aucune dérogation ne sera accordée, les frais sont donc en totalité à la charge de Madame BESANÇON. Accord à l'unanimité.

* achat d'une caméra de surveillance pour l'étang de Chancelade : devis de l'EURL JAMA 278 € TTC. Accord à l'unanimité.

* demande de repose du panneau « Céder le passage » à la Métairie (il avait été enlevé pendant des travaux).

* acheter des panneaux limitation 30 et 50 pour mettre dans certains villages.

* travaux au stade implantation de silos CHOUVY : proposition du SIEG pour la dépose et l'enfouissement de réseaux électriques : environ 3 700 € TTC. Proposition de prendre en charge une partie de ces travaux. Accord à l'unanimité.

* informations sur les travaux au stade : à la demande du SIVOM et de l'entreprise ANIORTE, la construction d'une plateforme de stockage a été réalisée sur la partie sud du stade. Elle servira aussi de parking. Travaux entièrement financés par le SIVOM et l'entreprise ANIORTE après autorisation de la mairie. Une signalisation sera mise en place sur la RD pour sécuriser cet accès et cette sortie.

* commande camions de pierres : 3 (petite) village des Chassagnols + 2 (1 petite + 1grosse) chemin du Moulin Bel aux Pradelles.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,